

Conseil municipal du 15 janvier 2018

PRESENTS: PIQUET André, NOBLET Bernard, PICARD Yvette, COEFFEC Yves, EMEREAU Patrice, DREAN Claudine, DEME Anne-Laure, DENISET Evelyne, METAYER Nicolas, LE BRETON Bernard. LE LUEL Rémy, Fabien TIGEOT. BATRIN Christelle

ABSENTS excusés: BUSSON David, ISSERT Cécile.

Date de convocation : 8 janvier 2018

Evelyne DENISET est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2017

Point sur le personnel

Monsieur NOBLET Bernard fait part des différents mouvements qui sont intervenus au niveau du personnel suite au congé maternité de Jessica (jusqu'à mi-juillet). Mme Sandrine CLÉRO ATSEM à l'école st Gildas a été recrutée pour assurer la garderie le matin de 8h00 à 8h30 au côté de colette.

Mme DETOC Dominique a été recrutée pour effectuer les heures de cantine (12h00-13h45) et de garderie le soir de 16h30 à 18h00.

1. Suppression d'emplois et modification du tableau des effectifs

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 28 novembre 2017

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois :

- ▶ Un poste d'adjoint technique à temps complet, en raison de l'emploi étant occupé par un agent qui a pris une disponibilité la municipalité décide de revenir à un effectif réduit et de mutualiser d'avantage avec les communes de Saint-Marcel et de Saint-Guyomard.
- ▶ Un poste éducateur territorial des APS principal de deuxième classe, à raison de 5,08/35 heures. L'emploi était occupé par un agent mis à disposition des associations celui-ci a intégré la Communauté de Communes à temps complet. La compétence relevant de la Communauté de Communes, il est décidé de supprimer ce poste.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- ▶ suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet
- ▶ et suppression d'un emploi d'éducateur territorial des APS principal de deuxième classe, à raison de 5,08/35 heures à compter du 1^{er} février 2018

Travaux de reprise de concessions

Suite à l'achèvement de la procédure de reprise au niveau du cimetière, monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la nécessité de faire intervenir une entreprise de pompes funèbres pour la dépose des monuments et l'exhumation des corps.

Un devis a été demandé à la marbrerie Guillard et aux pompes funèbres de Questembert.

L'opération se déroulerait sur plusieurs années par tranches de quatre concessions. Le montant pour quatre reprises est de 2 495€ HT.

Le conseil municipal valide la réalisation de ces travaux et demande à lancer un marché public sur une période de trois ans.

2. Validation de l'inventaire des cours d'eau réalisée par l'Institution d'aménagement de la Vilaine .

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), l'Institution d'Aménagement de la Vilaine vient de réaliser un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant, conforme à un cahier des charges validé par la Commission Locale de l'Eau et l'IGN. Par souci de cohérence hydrographique, l'inventaire a été fait à l'échelle du bassin hydrographique de la Vilaine en concertation avec des groupes de travail communaux.

Cet inventaire a été réalisé à partir de critères techniques de terrain et d'une démarche locale participative à laquelle nous avons été associés (commission composée de PIQUET André élu, METAYER Nicolas élu, BRAUD Isabelle agricultrice, TIGEOT Fabien agriculteur, GODIN Jean responsable d'une association, MONTERRIN Philippe responsable de l'association de chasse).

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance :

- Valide les résultats de l'inventaire des cours d'eau sur la commune de Bohal.
- Permet que cet inventaire soit intégré dans le prochain document d'urbanisme de la commune et se mette ainsi en conformité avec l'arrêté inter préfectoral portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine du 2 juillet.

Point sur les commissions

Commission travaux

3. Programme de voirie 2018

Monsieur Le Luel présente le programme de travaux de voirie pour l'année 2018 :

- Moulin de la Béraudaie : Reprise de l'entrée et création d'un fil d'eau pour un montant de 1 169,00 € HT.
- Voie communale n° 308 - La Béraudaie + voie communale n° 4 - route de la Grille : décaissement et empierrement de la chaussée suite dégradations avec des racines de sapins. Estimation réalisée par l'OBC : 1129,50€ matériaux 231,00€ HT Revêtement bicouche 375,00€ HT. Soit 1735,50€ HT (1856,70€ T.T.C).

Les membres du conseil valident ces travaux et autorisent monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Terrain multisports

Le démarrage des travaux pour le terrain multisports devait commencer cette semaine les conditions atmosphériques n'étant pas favorables, les travaux sont repoussés. Les buts de foot rétractables ont été livrés ce lundi.

Fauchage de fossé –élagage

Un devis a été demandé à l'entreprise Lanoë pour le fauchage des fossés sur la commune. Le fonctionnement est à l'heure pour un coût horaire de 50 €. Il va être étudié une mutualisation avec la commune de Saint-Marcel qui dispose de matériels pour les accotements.

Une opération d'élagage sera lancée cette année auprès des propriétaires dont les arbres surplombent les routes et qui perturbent la circulation des camions et des transports scolaires.

Commission enfance jeunesse

La commission a reçu une proposition d'une personne souhaitant s'installer en tant qu'entrepreneur afin de proposer des activités de découverte sportive aux enfants après l'école. La demande porte sur l'utilisation d'une salle pour cette activité. Monsieur Emereau va rencontrer celui-ci afin de faire préciser le projet puis l'étudier en commission.

Vœux du maire :

Moins de participants que l'année précédente. La durée d'intervention des élus a été raccourcie, le bilan est positif.

Boulangerie :

Monsieur le maire fait part des problèmes que rencontre le four au niveau de la boulangerie. En effet, le boulanger doit faire face à des pannes répétées. Un diagnostic a été demandé auprès de Pôle Équipement à Auray qui préconise de remplacer l'ensemble des résistances et des cannes à buée du four. Le devis est conséquent : 10 868,14€ HT.

Cette réparation pourrait faire l'objet d'un cofinancement par la Communauté de Communes, à hauteur de 50% dans le cadre d'un nouveau dispositif d'aide aux entreprises en cours d'élaboration. La subvention est plafonnée à 20 000€ et est limitée à une demande par entreprises sur une période de 10 ans. Une rencontre va être effectuée auprès du boulanger afin de d'étudier une rénovation du fournil. Une attestation de contrôle du four une fois par an sera demandée si les travaux sont réalisés.

4. Remboursement de frais

Le conseil municipal valide à l'unanimité le remboursement des chocolats et bonbons pour le marché de Noël à Madame Briand Carine pour un montant de 65.64€ et à Mme PICARD Yvette pour un montant de 20.60€.

5. Renouvellement du contrat du laboratoire départemental d'analyse

Les membres du conseil valident à l'unanimité le renouvellement du contrat du laboratoire départemental d'analyse pour le restaurant scolaire pour un montant de 358,56€ HT

(351,48€ en 2017) pour l'hygiène alimentaire et de 112,96€ HT pour l'analyse de l'eau (110,75€ en 2017).

6. Décision modificative n°1 lotissement de Chabannes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

COMPTES DEPENSES

| Sens | Section | Chap | Art. | Op | Objet | Montant |
|-------|---------|------|------|------|--|------------|
| D | I | 040 | 3555 | OPFI | Terrains aménagés | 68 282,82 |
| D | F | 011 | 605 | | Achats de matériel, équipements et travaux 2 | 68 282,82 |
| Total | | | | | | 136 565,64 |

COMPTES RECETTES

| Sens | Section | Chap | Art. | Op | Objet | Montant |
|-------|---------|------|-------|------|--|------------|
| R | I | 16 | 1641 | OPFI | Emprunts en euros | 68 282,82 |
| R | F | 042 | 71355 | | variations des en cours de production de biens | 68 282,82 |
| Total | | | | | | 136 565,64 |

Questions diverses.

- Prochaine date de conseil : 26 février 2018

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.